



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 30 OCTOBRE 2020**

En raison du contexte sanitaire, seuls les membres permanents ont été conviés à participer à cette séance

MEMBRES PERMANENTS			
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (6)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Représentant des Conseils Régionaux	DUJARDIN Jean-Marc	Présent	
Représentant des Conseils Départementaux	DISSAUX Jean-Claude	Présent	
Représentant des Conseils Départementaux	HAUSSOULIER Stéphane Vice-Président	Excusé	
Représentante des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	Vacant (COTEL Jacques / sortant)	—	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DEFLESSELLE Claude	Excusé	Mandat à M. RAOULT
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Présent	
REPRESENTANTS DES USAGERS (6)			
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	SKIERSKI Daniel	Excusé	Mandat à M. BARBIER
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	BARBIER Luc	Présent	
Représentant des Professions Industrielles	ROBERT Clément	Présent	
Autres usagers / Pêche maritime	MONTASSINE Gérard	Excusé	Mandat à M. LEMAY
Autres Usagers / Professions agricoles	FACT Olivier	Excusé	Mandat à M. LEMAY
Autres Usagers / Professions Industrielles	LEMAY Patrick - Président	Présent	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (4)			
Directeur de l'ARS de NPDCP ou son représentant	CORVAISIER Arnaud (par intérim)	Excusé	
DRAAF NPDCP par intérim ou son représentant	MAURER Luc	Excusé	Représenté par M.FLORID
DREAL NPDCP, délégué de Bassin ou son représentant	TAPADINHAS Laurent	Excusé	Représenté par M.PREVOST
DRFIP NPDCP et du département du Nord ou son représentant	MORDACQ Franck	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL (1)			
Représentant du personnel au Conseil d'Administration	LEFEBVRE Jean-Pierre (suppléant)	Excusé	


Membres Consultatifs	
	Présents
LALANDE Michel Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
DOSIMONT Pascal Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Présent
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
RAYMOND François Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
VATIN Thierry Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présent
Internes	
	Présents
DHAINAUT Delphine	x
VALIN Vincent	x
JOURDAN Stéphane	x
KARPINSKI Jean-Philippe	x
LEMAIRE Ludovic	x
VERHAEGHE Hubert	x
VALLEE Karine	x
KUREK Virginie	x

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 30 OCTOBRE 2020**

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 19 juin 2020.	X				unanimité
2	2.1.1	ÉPURATION INDUSTRIELLE (1132) (21788)	X				unanimité
3	3.2.1	STATIONS D'ÉPURATION (1110) (21743)	X				N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.RAOULT ; 2 dossiers : 20224, 20955 : Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord. unanimité
	3.3.1	TRAITEMENT EAUX PLUVIALES (1160) (21741)	X				unanimité
	3.5.1	CRÉATION RÉSEAUX ASSAINISSEMENT (1120) (21726)	X				N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.RAOULT ; 15 dossiers : 21129, 11032, 20390, 20391, 20519, 20604, 20613, 20614, 22691, 23335, 23336, 24489, 24712, 20300, 21133, : Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord. unanimité
	3.6.1	RÉHABILITATION RÉSEAUX ASSAINISSEMENT (1122) (21723)	X				
	3.7.1	RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES (1161) (21739)	X				
4	4.2.1	ÉTUDES ET ANIMATION ORQUE (1233) (21729)	X				unanimité
			X				unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
4.3.1	20-I-039	AMÉLIORATION QUALITÉ EAU POTABLE DISTRIBUÉE (1250) (21689)	X			X	Report de 2 dossiers : n°26549 CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS et n°26319 DESVRES pour demande d'éléments complémentaires. unanimité
4.4.1	20-I-040	SÉCURISATION QUANTITATIVE ALIMENTATION EAU POTABLE (1251) (21732)	X				N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.RAOULT ; 5 dossiers 21036, 21491, 22707, 24815, 24817 Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord
4.5.1	20-I-041	ÉCONOMIES D'EAU ET RECHERCHES DE FUTES (1252) (21690)	X				N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.DISSAUX ; 2 dossiers 27060 et 27061 CAPSO. unanimité
5	20-I-042	POLLUTIONS DIFFUSES (1182) (21713)	X				N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.RAOULT ; 21 dossiers : 20279, 20384, 20386, 20517, 20606, 20753, 20958, 20959, 21057, 21058, 21059, 21060, 21473, 21480, 22751, 22970, 22971, 22972, 23333, 23337, 24830 Syndicat Mixte Assainissement et Distribution Eaux du Nord. unanimité
5.2.1	20-I-043	AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AGROFORESTERIE (1185) (21714)	X				unanimité N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.FAICT (mandat à M. LEMAY) ; 8 dossiers 22495, 22709, 22816, 22819, 22974, 22975, 24932, 26313 : Chambre agriculture Hauts de France
5.3.1	20-I-043	AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AGROFORESTERIE (1185) (21714)	X				5 dossiers 22693, 22711, 26220, 26289, 27148 : Chambre d'Agriculture 80. unanimité unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
6	6.2.1	ENTRETIEN ET RESTAURATION COURS D'EAU (1240) (21750)	X				N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.RAOULT ; 1 dossier : 23651: CC Pays de Mormal. unanimité
	6.3.1	ÉROSION (1242) (21751)	X				unanimité
	6.4.1	ENTRETIEN ET RESTAURATION ZONES HUMIDES (1243) (21752)	X				N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.DUJARDIN ; 1 dossier : 22487 Syndicat Mixte Espaces Dép Naturels 62 1 dossier : 24836 : Syndicat Mixte Parc Naturel Régional Scarpe Escaut 1 dossier : 26280 : Conservatoire Littoral
	6.5.1	PRÉVENTION INONDATIONS (1244) (21753)	X				N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.RAOULT ; 1 dossier : 22487 Syndicat Mixte Espaces Dép Naturels 62 N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.BARBIER ; 1 dossier : 22487 Syndicat Mixte Espaces Dép Naturels 62. unanimité unanimité



N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
6.6.1	20-I-048	ACQUISITION ZONES HUMIDES ET MAINTIEN BIODIVERSITÉ (1245) (21755)	X				N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.BARBIER ; 1 dossier : 21362 : conservatoire espaces naturels N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.DUJARDIN ; 1 dossier : 21362 : conservatoire espaces naturels 2 dossiers : 22355, 23332 : Conservatoire Littoral
6.7.1	20-I-049	RÉTABLISSEMENT CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE COURS DEAU (1246) (21756)	X				N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.RAOULT ; 1 dossier : 21362 : conservatoire espaces naturels
6.8.1	20-I-050	ENTRETIEN ET RESTAURATION MILIEUX NATURELS NON HUMIDES (1247) (21757)	X				N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.DISSAUX ; 1 dossier : 20003 : Département du Pas de Calais. unanimité
7	20-I-051	ÉLABORATION ET SUIVI SAGE - DÉLIB CPI (1290) (21746)	X				N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.DISSAUX ; 1 dossier : 14916 : SMAGEAa. unanimité
7.2.2	20-A-...	ÉLABORATION ET SUIVI SAGE - DÉLIB CA (1290) (21747)	X	X			unanimité N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.DISSAUX ; 1 dossier : 20215 : SYMSAGEL (SAGE LYS). Avis favorable de la CPI pour transmission au CA du 13 novembre 2020.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la Commission des Interventions du 19 juin 2020

2. Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles

- Situation des engagements (ligne 113) et participations financières en faveur de l'épuration industrielle et l'appel à projets promotion de l'usage des eaux non conventionnelles (ligne 1132)

3.Épuration publique

- Ouvrages d'épuration : situation des engagements (lignes 111, 113, 116)
- Participations financières à la réalisation des ouvrages d'épuration (ligne 1110)
- Participations financières au traitement des eaux pluviales (ligne 1160)
- Réseaux d'assainissement : situation des engagements (lignes 1120, 1122, 1123, 1161)
- Participations financières à la création de réseaux d'assainissement (ligne 1120)
- Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (ligne 1122)
- Participations financières aux réseaux d'eaux pluviales (ligne 1161)

4. Eau potable

- Situation des engagements (lignes 123, 125, 121)
- Participations financières pour la protection de la ressource en eaux souterraines (ligne 1230)
- Participations financières aux études et à l'animation des ORQUE (ligne 1233)
- Participations financières pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée et l'appel à projets sécurité de l'alimentation en eau potable (ligne 1250)
- Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (ligne 1251)
- Participations financières aux économies d'eau et recherche de fuites (ligne 1252)
- Participations financières à la gestion quantitative de la ressource en eau et l'appel à projets initiatives innovantes pour la gestion de l'eau (ligne 1210)

5. Lutte contre la pollution agricole

- Situation des engagements (lignes 118 et 115)
- Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses et l'appel à projets collectifs locaux d'agriculteurs (ligne 1182)
- Participations financières à l'agriculture biologique et l'agroforesterie (ligne 1185)

6. Restauration et gestion des milieux aquatiques

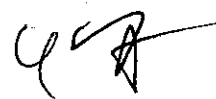
- Situation des engagements (ligne 124)
- Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des cours d'eau (ligne 1240)
- Participations financières en faveur de l'érosion (ligne 1242)
- Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des zones humides (ligne 1243)
- Participations financières en faveur de la prévention des inondations (ligne 1244)
- Participations financières en faveur de l'acquisition de zones humides, maintien de la biodiversité (ligne 1245)
- Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (ligne 1246)
- Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration de milieux naturels non humides et l'appel à projets eau et biodiversité en milieu urbanisé (ligne 1247)

7. Appui à la gestion concertée

- Situation des engagements (ligne 129)
- Participations financières en faveur de l'élaboration et le suivi des SAGE (ligne 1290)

8. Etudes générales

- Situation des engagements (ligne 124)
- Etude sur l'évolution et le devenir des tourbières alcalines de fond de vallées de la Somme (Ligne 1243)



OUVERTURE DE SEANCE

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2020

M. LEMAY demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 19 juin 2020.

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 19 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

BILAN DES MESURES D'URGENCE ET DU PLAN DE REPRISE 2020

M. VATIN présente le bilan des mesures d'urgence et du plan de reprise 2020, il remercie l'ensemble des administrateurs ainsi que l'ensemble des participants à ce programme de reprise qui était très ambitieux. Il rappelle le vote au CA d'un budget rectificatif de 49 millions d'euros et souligne qu'Artois Picardie est la seule agence à avoir obtenu un budget rectificatif. Il mentionne que la démarche était ambitieuse car il fallait trouver 50 millions de dossiers supplémentaires par rapport à 2020 sur un temps très court. Il remercie les équipes de l'Agence pour ce travail dans une période difficile. Il souligne qu'il s'agit d'une CPI particulière avec 43 % en plus de dossiers et plus 120 % de participations financières.

2. LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES HORS AGRICOLES

2.1. Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles : Situation des engagements (ligne 1132)

cf. tableau de situation des engagements en point n°2.1 du dossier de la CPI du 30 octobre 2020.

2.2 Participations financières en faveur de l'épuration industrielle (1132)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision. (cf. détails du point de présentation n°2.2 du dossier de la CPI du 30 octobre 2020) :

- **8 dossiers de participations financières pour un montant de 3 766 896,00 €.**
 - 12392.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
 - 13293.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
 - 20002.00 CC DU TERNOIS
 - 20199.00 SOCIETE D'ABATTAGE DES HAUTS PAYS
 - 24071.00 FERME DE LA GONTIERE
 - 24140.00 TEREOS France
 - 24946.00 CARRIERES DE LA VALLEE HEUREUSE

REMARQUES ET DEBATS :

M. ROBERT demande en quoi les bailleurs sociaux représentent un projet industriel.

M. VERHAEGHE précise qu'il s'agit d'activités industrielles pour les délibérations de l'Agence.

M. LEMAY souhaite connaître la date de création de la cité concernée.

M. KARPINSKI indique que la cité date de l'après guerre.

M. LEMAY indique que dorénavant les nouveaux logements sont aux normes.

M. FLAJOLET indique que ce sont les cités du 19^{ème} siècle, où les réseaux et les routes avaient été faits du temps du GRSOM (Groupe Interministériel pour la Restructuration des Zones Minières). Il précise que dans les nouvelles cités minières, il est exigé une infiltration à la parcelle pour ce qui concerne les eaux pluviales. Il rappelle que la mobilité des sous-sols entraîne de nombreuses casses dans les réseaux d'eau potable et même d' eaux usées. Il mentionne également que l'entrée du bassin minier au patrimoine mondiale de l'Unesco entraîne des frais de rénovation considérables.

M. DISSAUX indique que ce type de problématique existe également dans les vieilles villes et demande s'il n'est pas possible d'avoir une vision plus globale.

M. FLAJOLET indique qu'il y a une différence de statut mais que le sujet mérite d'être regardé.

M. DUJARDIN demande si les sanitaires sont raccordés à la partie eaux pluviale.

M. KARPINSKI indique que la question s'est posée mais que pour le premier dossier, les sanitaires n'ont pas été raccordés. Il indique que cependant la cible est de faire en sorte que lors de la rénovation, il y ait des cuves de 15000 litres pour être utilisable pour les sanitaires.

M. VALIN ajoute que dans l'appel à projets économies d'eau qui passera au CA, il y aura une incitation financière pour raccorder les sanitaires.

La délibération « EPURATION INDUSTRIELLE »

avec 8 dossiers

(n°20-I-032)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

3. EPURATION PUBLIQUE

3.1. ouvrages d'épuration : Situation des engagements (ligne 1160)

c.f. tableau de situation des engagements en point n°3.1 du dossier de la CPI du 30 octobre 2020.

3.2 Participations financières au stations d'épuration (1110)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision. (c.f. détails du point de présentation n°3.2 du dossier de la CPI du 30 octobre 2020) :

- **10 dossiers de participations financières pour un montant de 13 217 624 €.**
 - 20224.00 SYN. MIXTE ASSAINISSEMENT DE DISTRIBUTION EAU DU NORD
 - 20955.00 SYN. MIXTE ASSAINISSEMENT DISTRIBUTION EAU DU NORD
 - 22036.00 LE BOISLE
 - 24084.00 POIX DE PICARDIE
 - 24442.00 MOLLIENS DREUIL
 - 25766.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION AUDRUICQ
 - 25852.00 HARDINGHEN
 - 26009.00 SAMER
 - 27252.00 PERNOIS
 - 82809.00 COMMUNE DE ESQUENNOY

REMARQUES ET DEBATS :

M. LEMAY demande si le chaulage des boues peut poser des problèmes aux cultivateurs.

M. KARPINSKI indique que l'augmentation du taux de chaux est recommandée par le monde agricole.

La délibération « STATIONS D'EPURATION »

avec 10 dossiers

(n°20-I-033)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.RAOULT ; 2 dossiers : 20224, 20955 : Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord.

3.3. Participation financières au traitement des eaux pluviales

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour avis (c.f. détails du point de présentation n°3.3. du dossier de la CPI du 30 octobre 2020) :

• 6 dossiers de participation financière pour un montant de 2 179 876 €.

- 27000.00 Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord
- 26191.00 CC Territoire Nord Picardie
- 27118.00 SIAEP Doullennais et Environs
- 21488.00 CA Lens Lièvin
- 21432.00 Sin-Le-Noble
- 24432.00 Molliens-Dreuil

REMARQUES ET DEBATS :

M. LEMAY rappelle que la déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'eaux usées est un sujet très important pour la bonne marche des stations et les rejets vers le milieu naturel.

M. BARBIER demande à avoir pour les années à venir une analyse des centres historiques situés à proximité des zones humides qui rencontrent cette difficulté de traitement des eaux usées et des eaux pluviales qui lorsqu'il pleut arrivent dans les zones humides et qui montent en charge sur un certain nombre de paramètres. Il souligne que cela permettrait d'établir des dispositifs particuliers auprès des collectivités.

M. VALIN indique que va être présenté ensuite les études des réseaux, pour les réseaux fuyards suites aux demandes des collectivités. La synthèse correspond à ce qui est demandé dans le SDAGE sur l'état des masses d'eau.

M. FLAJOLET indique que l'idée serait qu'une intercommunalité demande un crédit d'études pour étudier le coût de l'infiltration des eaux pluviales et le dé raccordement, eaux usées au réseau d'eau pluvial. Cela éviterait de payer des bassins de déversoir d'orage à des prix importants pour un rapport qualitatif modeste.

M. VALIN indique que le temps de réponse d'atteinte de l'objectif est plutôt long.

M. DISSAUX indique que l'eau pluviale de voirie n'est pas prise en compte par les communautés d'agglomération. Il indique que l'eau pluviale de la voirie est une compétence de la commune.

M. VATIN demande s'il est possible de trouver une formule d'un groupement pour commander une étude. Il mentionne qu'il est important d'avoir une approche globale.

La délibération « EAUX PLUVIALES »

avec 6 dossiers

(n°20-I-034)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

3.4. réseaux d'assainissement: Situation des engagements (ligne 1120)

c.f. tableau de situation des engagements en point n°3.4 du dossier de la CPI du 30 octobre 2020.

3.5 Participations financières à la création de réseaux d'assainissement (1120)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour avis (c.f. détails du point de présentation n°3.4. du dossier de la CPI du 30 octobre 2020) :

● 59 dossiers de participation financière pour un montant de 17 537 019 €.

- 11032.00 syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du nord
- 11838.00 cc des campagnes de l'artois
- 11839.00 cc des campagnes de l'artois
- 11903.00 cc des campagnes de l'artois
- 17088.00 communauté urbaine d' arras
- 19601.00 cc du vimeu
- 20300.00 syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du nord
- 20390.00 syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du nord
- 20391.00 syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du nord
- 20519.00 syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du nord
- 20604.00 syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du nord
- 20613.00 syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du nord
- 20614.00 syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du nord
- 20965.00 communauté de communes de la région d'Audruicq
- 21061.00 canaples
- 21129.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 21133.00 syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du nord
- 21273.00 ca de bethune-bruay, artois-lys romane
- 21274.00 ca de bethune-bruay, artois-lys romane
- 21275.00 ca de bethune-bruay, artois-lys romane
- 21276.00 ca de bethune-bruay, artois-lys romane
- 21286.00 ca des deux baies en montreuillois
- 21328.00 ca des deux baies en montreuillois
- 21349.00 ca des deux baies en montreuillois
- 21350.00 ca des deux baies en montreuillois
- 21351.00 ca de bethune-bruay, artois-lys romane
- 21367.00 quesnoy sur airaines
- 21370.00 communaute de communes de la region d' audruicq
- 22612.00 siaep du doullennais et environs
- 22691.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 23335.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 23336.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 23362.00 halloy les pernois
- 23867.00 hangest sur somme
- 23973.00 sicom assainissement agglomeration cambresienne
- 24382.00 hardivillers
- 24463.00 le quesnel



- 24479.00 siaep du doullennais et environs
- 24489.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 24712.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 24814.00 canaples
- 24940.00 communaute de communes de la region d' audruicq
- 24941.00 communaute de communes de la region d' audruicq
- 26306.00 communaute de communes des 7 vallees
- 26320.00 ca du pays de saint-omer
- 26676.00 si des eaux et assainissement de la region de lumbres et de fauquembergues
- 27016.00 cc des campagnes de l'artois
- 27017.00 cc des campagnes de l'artois
- 27019.00 halloy les pernois
- 27032.00 hardinghen
- 27047.00 ardres
- 27053.00 si assainissement vallee de la selle
- 27069.00 ca du pays de saint-omer
- 27073.00 ca du pays de saint-omer
- 27074.00 ca du pays de saint-omer
- 27093.00 beuvraignes
- 27117.00 si des eaux et assainissement de la region de lumbres et de fauquem
- 27126.00 hucqueliers
- 27251.00 pernois

PAS DE REMARQUE

La délibération « CREATION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT »

avec 59 dossiers

(n°20-I-35)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions pour transmission au Conseil d'Administration du 30 octobre 2020.

***N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.RAOULT ;
15 dossiers : 21129, 11032, 20390, 20391, 20519, 20604, 20613, 20614, 22691, 23335, 23336,
24489, 24712, 20300, 21133, : Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du
Nord.***

3.6 Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (1122)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour avis (c.f. détails du point de présentation n°3.6. du dossier de la CPI du 30 octobre 2020) :

• **62 dossiers de participations financières pour un montant de 19 797 082 €.**

- 16642.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME
- 20228.00 SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D' EAU DU NORD
- 20252.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN
- 20542.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME
- 20603.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME
- 20714.00 CA DU SAINT-QUENTINOIS
- 20855.00 SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D' EAU DU NORD
- 20898.00 SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D' EAU DU NORD
- 20995.00 SYNDICAT MIXTE DU PARC DES INDUSTRIES ARTOIS FLANDRES

- 20998.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 21051.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 21052.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 21280.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 21282.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 21369.00 SI D'ASSAINISSEMENT DU VALENCIENNOIS
- 21371.00 SI D'ASSAINISSEMENT DU VALENCIENNOIS
- 21410.00 DOUAISIS AGGLO
- 21484.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN
- 21486.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN
- 21489.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN
- 22289.00 CC DE L'EST DE LA SOMME
- 22375.00 CA DU PAYS DE SAINT-OMER
- 22453.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 22465.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 22475.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 22973.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 23311.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 23321.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 23324.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D' AUDRUICQ
- 23341.00 CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS
- 23356.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN
- 23891.00 SI D'ASSAINISSEMENT DU VALENCIENNOIS
- 23899.00 SI D'ASSAINISSEMENT DU VALENCIENNOIS
- 23993.00 SICOM ASSAINISSEMENT AGGLOMERATION CAMBRESIENNE
- 24591.00 COMMUNAUTE URBAINE D' ARRAS
- 24643.00 COMMUNAUTE URBAINE D' ARRAS
- 24812.00 FORT MAHON PLAGE
- 24835.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 24837.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 24838.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 24839.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 25769.00 SI D'ASSAINISSEMENT DU VALENCIENNOIS
- 25779.00 SI D'ASSAINISSEMENT DU VALENCIENNOIS
- 25908.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 26230.00 CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE
- 26234.00 CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE
- 27004.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME
- 27006.00 CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE
- 27020.00 AULT
- 27025.00 BAPAUME
- 27028.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 27029.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 27031.00 DOUAISIS AGGLO
- 27040.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 27042.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 27043.00 AULT
- 27049.00 ROYE
- 27064.00 CA DU PAYS DE SAINT-OMER
- 27067.00 SI D'ASSAINISSEMENT DU VALENCIENNOIS
- 27079.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 27081.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 27129.00 SAINT QUENTIN

REMARQUES ET DEBATS :

M. LEMAY remarque qu'il y a toujours énormément de travaux de réhabilitation de réseaux dans la région.

M. VATIN précise que se pose la question de la durabilité des matériaux et qu'il s'agit peut-être actuellement d'un côté cyclique de renouvellement.

M. VALIN ajoute qu'outre les effets cycliques, il peut également y avoir des effets boostés dûs à la période Covid.

M. FLAJOLET précise qu'il s'agit d'une preuve par exemple que les agences sont indispensables et facteurs de donneurs d'ordres.

M. VATIN ajoute que les travaux sont visibles des citoyens uniquement lorsqu'il y a une gêne et confirme l'idée qu'il y a une nécessité de communiquer au grand public.

M. RAOULT souligne que l'eau et l'assainissement n'ont pas été la priorité des grandes agglomérations durant ces dernières années alors qu'aujourd'hui cela le devient.

La délibération « REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT »

Avec 62 dossiers

(n°20-I-36)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

**N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.RAOULT ;
3 dossiers : 20228, 20855, 20898, : Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau
du Nord.**

3.7 Participations financières aux réseaux d'eaux pluviales (1161)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour avis (c.f. détails du point de présentation n°3.7. du dossier de la CPI du 30 octobre 2020) :

● **5 dossiers de participations financières pour un montant de 1 096 953 €.**

- 14129.00 CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE
- 21411.00 DOUAISIS AGGLO
- 22062.00 DOUAISIS AGGLO
- 21431.00 DOUAISIS AGGLO
- 27103.00 DOUAISIS AGGLO

REMARQUES ET DEBATS :

M. LEMAY demande s'il existe un prétraitement avant le rejet dans le milieu naturel.

M. VALIN confirme qu'il y a un système d'assainissement avant rejet au milieu naturel.

La délibération « REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT »

Avec 5 dossiers

(n°20-I-37)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

4 – EAU POTABLE

4.1. Situation des engagements (ligne 125 et 121)

c.f. tableau de situation des engagements en point n°4.1 du dossier de la CPI du 30 octobre 2020.

4.2 Participations financières pour les études et l'animation des ORQUES (ligne 1233)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.2. du dossier de la CPI du 30 octobre 2020) :

● **6 dossiers de participations financières pour un montant de 657 926 €.**

- 27024.00 Douaisis Agglo
- 26008.00 Suez Eau France
- 23637.00 CA Boulonnais
- 24816.00 Douaisis Agglo
- 26188.00 Siep Santerre
- 20626.00 Syndicat Mixte AMEVA

PAS DE REMARQUE.

La délibération « AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU POTABLE »

Avec 6 dossiers

(n°20-I-038)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

4.3 Participations financières pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée et l'appel à projets sécurité de l'alimentation en eau potable (ligne 1250)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présentée pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.3. du dossier de la CPI du 30 octobre 2020) :

● **7 dossiers de participations financières pour un montant de 4 767 742 €.**

- 21268.00 CC Val de Somme
- 22387.00 SIAEP Ailly-le-Haut-Clocher
- 26549.00 CA 2 Baies en Montreuillois
- 26319.00 Desvres
- 26165.00 Quevauvillers
- 24808.00 Syndicat Eaux Vallées Gy et Scarpe
- 27005.00 CC Val de Somme

Présentation par Ludovic LEMAIRE du dossier n° 26549 de la CA des deux baies en Montreuillois, classé prioritaire au niveau du SDAGE 2020-2021.

Remarques et Débats :

M. FLAJOLET remarque le coût de 200 € l'hectare à l'investissement en plus du fonctionnement. Il indique que si cela est un échec, il faut l'analyser dans l'ensemble de ses comportements. Il indique que l'analyse n'est pas suffisante. Il remarque que les déchets sont toujours sur place et qu'il faut dans un premier temps les supprimer avant toute autre intervention. Il remarque également que les pratiques agricoles ne sont pas adaptées. Il souligne que les conséquences sont considérées comme des causes, que le raisonnement est inversé. Il est surpris du raisonnement. Il mentionne que si le dossier est accordé, il va montrer que pour les autres captages nous sommes incapables de donner

une eau de qualité car nous sommes incapable de faire accepter un certain nombre de contraintes issues de la réalité de la vie naturelle, ceci pour des raisons économiques et intellectuelles qui sont acceptables mais qui fondamentalement ne le sont pas. Il indique que ce dossier va être un mauvais signe pour ceux qui font des efforts pour reconquérir la qualité de l'eau à partir des comportements et non pas à partir de corrections artificielles venant de l'extérieur.

M. VATIN rejoint la réflexion de Monsieur Flajolet, il indique qu'il y a seulement 1000 captages prioritaires en France à protéger, seulement ¼ des captages ont un plan de gestion à peu près correct. Il souligne que le constat est le même sur le bassin, 60 captages sont prioritaires et seulement une quinzaine a un plan de gestion. Il indique que dans le SDAGE qui arrive l'exigence est plus forte, ce qui engendre une réaction forte de la profession agricole. Il souligne qu'à défaut de plan de gestion, le Préfet pourra mettre en œuvre une ZSCE (Zone Soumise à Contraintes Environnementales). Il indique qu'il n'est pas satisfaisant de dire qu'il n'est pas possible de réduire la pollution à la source. Il mentionne que l'on se doit de dépolluer pour les administrés et qu'il s'agit d'un constat d'échec vis-à-vis du Grenelle.

M. BARBIER reprend les propos de Monsieur STREBELLE « si l'on arrivait à travailler correctement avec le monde agricole sur 5 % du territoire on réglerait 80 % des problèmes de l'eau en Artois Picardie ». Il indique être mal à l'aise avec le dossier présenté sur le fait qu'une entreprise qui pollue doit être condamnée et doit remettre en état les lieux. Il indique que la charge de dépollution ne doit pas revenir aux citoyens pour des infractions d'une entreprise. Il rappelle qu'en Artois Picardie 70 % du territoire est agricole et que statistiquement les problèmes pourraient être identifiés plus facilement que pour d'autres raisons.

M. DUJARDIN indique que nous sommes capables d'agir pour éviter ce type de pollution à condition de s'en donner les moyens. Il s'interroge pour savoir si les 5 millions de ce projet doivent être donnés au monde agricole pour ses pratiques et calculer à partir de combien de temps il y aura ensuite une amélioration. Il souligne que c'est le problème du temps qui est trop long.

M. LEMAY mentionne qu'il s'agit d'un cas un peu particulier avec une nappe à 10 mètres de profondeur et un stockage de produits phytosanitaires. Il demande une clarification de certains points du dossier.

M. LEMAIRE précise qu'il y a eu une mobilisation de la profession agricole ce qui a permis de limiter la concentration en nitrate. Il ajoute qu'en ce qui concerne la décharge, la ville de Berck a déposé une plainte dans les années 1990, la justice a été saisie, il y a eu vice de forme et l'entreprise en est sortie blanchie. Il rappelle que le système judiciaire ne permet pas d'attaquer deux fois sur le même sujet. Il indique que les produits y sont toujours mais ont été recouverts. Il ajoute que le dossier est entre les mains de la DREAL.

M. FLAJOLET indique que le constat qui est fait, est qu'aucun des acteurs sur le terrain n'a répondu de façon ordonnée et cohérente aux exigences du territoire. Il demande que les causes soient analysées, ainsi que l'ANC et les rejets des stations d'épuration. Il demande si les pratiques agricoles sont entrées dans un cercle vertueux qui est assorti pour l'ensemble des acteurs d'un plan. Celui-ci viendrait à côté de ce constat d'échec qui est cette usine, pour corriger au moins une partie de la pollution. Il demande que les causes soient analysées, que la décharge en est une mais qu'il n'y en ait pas d'autres. Il rappelle qu'il s'agit de la gestion de l'argent public.

M. RAOULT demande une explication sur la décomposition de l'atrazine.

M. LEMAIRE indique qu'il n'y a presque plus d'atrazine mais des dérivés.

M. RAOULT souhaite connaître les coûts de fonctionnement de l'entreprise.

M. LEMAIRE indique que les premières approches en termes de coût de fonctionnement sont de l'ordre de 10 % du coût de l'investissement, soit 500 000 euros par an. Il indique que le prix de l'eau et de l'assainissement sur l'agglomération sont dans la fourchette du bassin soit environ 4.70 euros du mètre cube. Il précise que des actions sont engagées depuis 1980 et une ORQUE depuis 2010.

M. RAOULT indique que des captages ont été fermés pour des problématiques nitrates, mais qu'aujourd'hui, ils sont à nouveau en activité, qu'il est donc possible de trouver des solutions.

M. VATIN indique qu'au vu du débat, il y a une attente globale des administrateurs pour la présentation d'un plan global qui intègre d'autres actions et engagements. Pour éviter de conclure à la validation d'un échec. Il propose de reporter le dossier à une prochaine CPI.

M. LEMAY souligne que la population reste sans eau de qualité.

M. LEMAIRE indique que la collectivité a un ultimatum de l'ARS pour mettre en place des solutions et se conformer aux exigences sanitaires de distribution d'eau.

M. VATIN rappelle que le sujet ne date pas d'hier et qu'il faut se donner le temps d'apporter des compléments aux administrateurs.

M. FLAJOLET souligne qu'une solution est de faire une réponse défensive, contraints et forcés par l'ARS, sans en faire l'analyse critique. Il indique que nous devons être cependant capables dans les services d'analyser ce dossier qui est le premier d'une longue série. Il souligne qu'il faut une réponse qui soit opposable aux tiers de façon durable.

M. RAOULT demande s'il n'y avait pas de possibilité d'interconnexion avec un autre champ captant.

M. LEMAIRE indique que cette alternative avait été regardée, mais le problème de la période estivale et de la forte consommation s'était posé.

M. VALIN indique qu'il manque des éléments au dossier même si une dynamique avait déjà été mise en place dans ce secteur, que l'idée de différer le dossier est bonne. Il souligne que le dossier n° 26319 pour la commune de Desvres présente une problématique identique.

La délibération « AMÉLIORATION QUALITÉ EAU POTABLE DISTRIBUÉE »

avec 7 dossiers

(n°20-I-039)

Report de 2 dossiers : n°26549 CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS et n°26319 DESVRES pour demande d'éléments complémentaires.

4.4 Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (ligne 1251)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.4. du dossier de la CPI du 30 octobre 2020) :

● **17 dossiers de participations financières pour un montant de 19 210 879 €.**

- 20237.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN
- 21036.00 SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D' EAU DU NORD
- 21042.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 21491.00 SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D' EAU DU NORD
- 22363.00 CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS
- 22707.00 SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D' EAU DU NORD
- 24138.00 MAILLY RAINEVAL
- 24482.00 SYNDICAT DES EAUX DES VALLEES DU GY ET DE LA SCARPE
- 24815.00 SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D' EAU DU NORD

- 24817.00 SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D' EAU DU NORD
- 25840.00 SOCIETE DES EAUX DE LA VILLE DE CAMBRAI
- 25864.00 SOCIETE DES EAUX DE LA VILLE DE CAMBRAI
- 27022.00 SI DES EAUX DU SUD-ARTOIS
- 27060.00 CA DU PAYS DE SAINT-OMER
- 27061.00 CA DU PAYS DE SAINT-OMER
- 27100.00 SIAEP DE GUESCHART
- 27270.00 SOCIETE DES EAUX DU BOULONNAIS

PAS DE REMARQUE.

La délibération « SECURISATION QUANTITATIVE ALIMENTATION EAU POTABLE »

avec 17 dossiers

(n°20-I-040)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

**N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.RAOULT ;
5 dossiers 21036, 21491, 22707, 24815, 24817 Syndicat Mixte d'Assainissement et de
Distribution d'Eau du Nord**

**N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.DISSAUX ;
2 dossiers 27060 et 27061 CAPSO.**

**4.5 Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau
potable
(ligne 1251)**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.4. du dossier de la CPI du 30 octobre 2020) :

● **67 dossiers de participations financières pour un montant de 17 784 629 €.**

- 19009.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 19010.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 19011.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 19917.00 SI DES EAUX DU VALENCIENNOIS
- 19953.00 SI DES EAUX DU VALENCIENNOIS
- 20048.00 CA DU SAINT-QUENTINOIS
- 20279.00 SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D' EAU DU NORD
- 20384.00 SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D' EAU DU NORD
- 20386.00 SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D' EAU DU NORD
- 20517.00 SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D' EAU DU NORD
- 20606.00 SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D' EAU DU NORD
- 20753.00 SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D' EAU DU NORD
- 20958.00 SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D' EAU DU NORD
- 20959.00 SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D' EAU DU NORD
- 20999.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 21057.00 SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D' EAU DU NORD
- 21058.00 SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D' EAU DU NORD
- 21059.00 SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D' EAU DU NORD
- 21060.00 SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D' EAU DU NORD
- 21063.00 SIADEP DE LA REGION D'AUDRUICQ

- 21284.00 SIADEP DE LA REGION D'AUDRUICQ
- 21352.00 SIADEP DE LA REGION D'AUDRUICQ
- 21473.00 SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D' EAU DU NORD
- 21480.00 SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D' EAU DU NORD
- 22489.00 CA GRAND CALAIS TERRES ET MERS
- 22492.00 SI DES EAUX DU VALENCIENNOIS
- 22515.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 22565.00 DOUAISIS AGGLO
- 22692.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 22751.00 SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D' EAU DU NORD
- 22970.00 SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D' EAU DU NORD
- 22971.00 SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D' EAU DU NORD
- 22972.00 SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D' EAU DU NORD
- 23333.00 SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D' EAU DU NORD
- 23337.00 SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D' EAU DU NORD
- 23346.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN
- 23348.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN
- 23357.00 CA DU SAINT-QUENTINOIS
- 23724.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 23727.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 23991.00 SI DES EAUX ET ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LUMBRES ET DE FAUQUEMBERGUES
- 24156.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI
- 24393.00 SIAEP DE COULONVILLERS
- 24407.00 SI DES EAUX DE PICARDIE
- 24469.00 SI DES EAUX DE PICARDIE
- 24475.00 SIEPA REGION DE MACHY
- 24478.00 SIEPA REGION DE MACHY
- 24830.00 SYNDICAT MIXTE D' ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D' EAU DU NORD
- 25698.00 CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE
- 25700.00 CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE
- 25778.00 CA DU SAINT-QUENTINOIS
- 26185.00 SIADEP DE LA REGION D'AUDRUICQ
- 26247.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME
- 26322.00 CA DU SAINT-QUENTINOIS
- 26384.00 SIVU DES EAUX DE CROISSETTE-HERICOURT
- 26646.00 SIVU DES EAUX DE CROISSETTE-HERICOURT
- 26989.00 SYNDICAT DES EAUX DES VALLEES DU GY ET DE LA SCARPE
- 26993.00 EQUANCOURT
- 26996.00 SIAEP D'AILLY-LE-HAUT-CLOCHER
- 27034.00 DOUAISIS AGGLO
- 27035.00 DOUAISIS AGGLO
- 27048.00 ROYE
- 27058.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT
- 27059.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT
- 27076.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES LA TERRE DES 2 CAPS
- 27123.00 BRETEUIL
- 57682.00 SIAEP DOMART EN PONTHEIU

La délibération « ECONOMIES D'EAU ET RECHERCHES DE FUTES »

avec 67 dossiers

(n°20-I-041)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

**N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.RAOULT
21 dossiers : 20279, 20384, 20386, 20517, 20606, 20753, 20958, 20959, 21057, 21058, 21059,
21060, 21473, 21480, 22751, 22970, 22971, 22972, 23333, 23337, 24830 Syndicat Mixte
Assainissement et Distribution Eaux du Nord**

5 – LUTTE CONTRE LA POLLUTION D'ORIGINE AGRICOLE

M. VALIN en référence au dossier de séance fait la présentation du point n° 5 concernant la lutte contre la pollution d'origine agricole.

5.1. Situation des engagements (ligne 118)

c.f. tableau de situation des engagements en point n°5.1 du dossier de la CPI du 30 octobre 2020.

**5.2 Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses
(1182)**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°5.2. du dossier de la CPI du 30 octobre 2020) :

● **24 dossiers de participations financières pour un montant de 1 156 376 €.**

- 17090.00 SIEP DU SANTERRE
- 22430.00 ELVEA NORD PAS DE CALAIS
- 22495.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS
- 22693.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME
- 22708.00 GREENSOL
- 22709.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS
- 22711.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME
- 22816.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS
- 22819.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS
- 22974.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS
- 22975.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS
- 24474.00 INITIATIVES PAYSANNES - HAUTS DE FRANCE
- 24483.00 SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE UNEAL
- 24485.00 SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE UNEAL
- 24493.00 SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE UNEAL
- 24497.00 BIO EN HAUTS-DE-FRANCE
- 24576.00 GEONORD
- 24798.00 ECO-PHYT'
- 24932.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS
- 25776.00 NORIAP
- 26220.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME
- 26289.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME
- 26313.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS
- 27148.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME

PAS DE REMARQUE

La délibération « POLLUTIONS DIFFUSES »

avec 24 dossiers

(n°20-I-042)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.FAICT (mandat à M. LEMAY) ;

8 dossiers 22495, 22709, 22816, 22819, 22974, 22975, 24932, 26313 : Chambre agriculture Hauts de France

5 dossiers 22693, 22711, 26220, 26289, 27148 : Chambre d'Agriculture 80. unanimité

5.3 Participations financières à l'agriculture biologique et l'agroforesterie (1185)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation n°5.3. du dossier de la CPI du 30 octobre 2020) :

● **1 dossier de participation financière pour un montant de 176 855 €.**

- 20746.00 Initiatives Paysannes Hauts-de-France

PAS DE REMARQUE

La délibération « SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AGROFORESTERIE »

avec 1 dossier

(n°20-I-043)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Départ de Monsieur DISSAUX à 11h45.

6 – RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

6.1 - Situation des engagements (ligne 124)

c.f. tableau de situation des engagements en point n°6.1 du dossier de la CPI du 30 octobre 2020.

6.2 – Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des cours d'eau (1240)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°6.2. du dossier de la CPI du 30 octobre 2020) :

● **4 dossiers de participations financières pour un montant de 780 193 €**

- 23651.00 CC Pays de Mormal
- 22776.00 Syndicat Mixte AMEVA
- 27102.00 Wateringues 4^{ème} section du Nord
- 23716.00 Andres

REMARQUES ET DEBATS :

C. A.

M. BARBIER spécifie qu'il est demandé un plan de gestion aux sections de Wateringues.

M. JOURDAN répond que justement, ce sont des dossiers qui concernent des sections avec des plans de gestion.

La délibération « ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU »

avec 4 dossiers

(n°20-I-044)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.RAOULT ;
1 dossier : 23651: CC Pays de Mormal.

6.3 – Participations financières en faveur de l'érosion (1242)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°6.3. du dossier de la CPI du 30 octobre 2020) :

● 4 dossiers de participations financières pour un montant de 738 714 €

- 210049.00 MEL
- 24924.00 SM Canche et Authie
- 27109.00 Association SOMEA
- 27127.00 SM Canche et Authie

PAS DE REMARQUE.

La délibération « EROSION »

avec 4 dossiers

(n°20-I-045)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

6.4 – Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des zones humides (1243)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°6.4. du dossier de la CPI du 30 octobre 2020) :

● 6 dossiers de participations financières pour un montant de 4 009 871 €

- 26280.00 Conservatoire Littoral
- 27038.00 MEL
- 22487.00 Syndicat Mixte Espaces Dep Naturels 62
- 26995.00 MEL
- 24836.00 Syndicat Mixte Parc Naturel Régional Scarpe- Escaut
- 27185.00 Université Picardie Jules Vernes

PAS DE REMARQUE.

La délibération « ENTRETIEN ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES »

avec 6 dossiers

(n°20-I-046)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé pas au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.DUJARDIN ;
1 dossier : 22487 Syndicat Mixte Espaces Dép Naturels 62
1 dossier : 24836 : Syndicat Mixte Parc Naturel Régional Scarpe Escaut
1 dossier : 26280 : Conservatoire Littoral

N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.RAOULT ;
1 dossier : 22487 Syndicat Mixte Espaces Dép Naturels 62

N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.BARBIER ;
1 dossier : 22487 Syndicat Mixte Espaces Dép Naturels 62.

6.5 – Participations financières en faveur de la prévention des inondations (1244)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°6.5. du dossier de la CPI du 30 octobre 2020) :

- **2 dossiers de participations financières pour un montant de 341 720 €**
- 8298.00 SM pour l'Aménagement Hydraulique des vallées de la Scarpe et du Bas-Escaut
- 24928.00 SM du Pôle Métropolitain Côte d'Opale

PAS DE REMARQUE

**La délibération « PREVENTION DES INONDATIONS - SYND MIXTE AMENAGEMENT
GESTION EAU AA »
avec 2 dossiers
(n°20-I-047)**

6.6 – Participation financière en faveur de l'acquisition de zones humides et au maintien de la biodiversité (1245)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation n°6.6. du dossier de la CPI du 30 octobre 2020) :

- **6 dossiers de participations financières pour un montant de 3 095 617 €**
- 20003.00 DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
- 21362.00 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS DE FRANCE
- 22355.00 CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES
- 23332.00 CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES
- 23711.00 DEPARTEMENT DU NORD
- 23728.00 DEPARTEMENT DE LA SOMME

PAS DE REMARQUE.

**La délibération « ACQUISITION ZONES HUMIDES ET MAINTIEN DE BIODIVERSITE,
CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS DU NORD PAS DE CALAIS »
avec 6 dossiers
(n°20-I-048)**

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

**N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.BARBIER ;
1 dossier : 21362 : conservatoire espaces naturels**

**N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.DUJARDIN ;
1 dossier : 21362 : conservatoire espaces naturels
2 dossiers : 22355, 23332 : Conservatoire Littoral**

**N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.RAOULT ;
1 dossier : 21362 : conservatoire espaces naturels**

**N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.DISSAUX ;
1 dossier : 20003 : Département du Pas de Calais.**

6.7 – Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (1246)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentées pour décision (c.f. détails du point de présentation n°6.7. du dossier de la CPI du 30 octobre 2020) :

- **8 dossiers de participations financières pour un montant de 2 038 421€**
- 14916.00 SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA
- 18915.00 CC NIEVRE ET SOMME
- 20183.00 SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SELLE
- 23663.00 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD (USAN)
- 24162.00 SYND MIXTE SCHEMA AMEN GESTION EAUX BOULONNAIS
- 24848.00 SM CANCHE ET AUTHIE
- 26645.00 VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
- 27122.00 SM CANCHE ET AUTHIE

PAS DE REMARQUE.

**La délibération « RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DES COURS
D'EAU »**

avec 8 dossiers

(n°20-I-049)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

**N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.DISSAUX ;
1 dossier : 14916 : SMAGEAa.**

6.8 – Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration de milieux naturels non humides (1247)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°6.8. du dossier de la CPI du 30 octobre 2020) :

- **6 dossiers de participations financières pour un montant de 443 119 €**
- 20310.00 AMIENS
- 23676.00 SOCIETE DE RENOVATION ET DE RESTAURATION DE LILLE
- 24076.00 FLERS AMENAGEMENTS
- 24845.00 LE PORTEL
- 27087.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

- 27189.00 CAMPAGNE LES WARDRECQUES

PAS DE REMARQUE.

La délibération « ENTRETIEN ET RESTAURATION DE MILIEUX NATURELS NON HUMIDES »

avec 6 dossiers

(n°20-I-050)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

7 – ETUDES GENERALES

7.1 - Situation des engagements (ligne 131)

c.f. tableau de situation des engagements en point n°7.1 du dossier de la CPI du 30 octobre 2020.

7.2 – Participations financières aux études générales (1310)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour avis (c.f. détails du point de présentation n°7.2. du dossier de la CPI du 30 octobre 2020) :

- **1 dossier de participation financières pour un montant de 113 390 €**
- 22483.00 CU Arras

La délibération « ENTRETIEN ET RESTAURATION MILIEUX NATURELS NON HUMIDES »

avec 1 dossier

(n°20-I-051)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour avis (c.f. détails du point de présentation n°7.2. du dossier de la CPI du 30 octobre 2020) :

- **2 dossiers de participations financières pour un montant de 149 800 €**
- 20215.00 SYMSAGEL
- 22550.00 USAN

PAS DE REMARQUE.

La délibération « ELABORATION ET SUIVI DES SAGE »

avec 2 dossiers

(n°20-A-)

reçoit un avis favorable de la Commission Permanente des Interventions pour présentation au Conseil d'Administration du 13 novembre 2020.

**N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés : M.DISSAUX ;
1 dossier : 20215 : SYMSAGEL (SAGE LYS).**

Avis favorable de la CPI pour transmission au CA du 13 novembre 2020.


M. le Président LEMAY remercie les membres de la commission et clôt la séance à 12h13.

LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS


Jérôme LEFEBVRE

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE


Thierry VATIN


C

